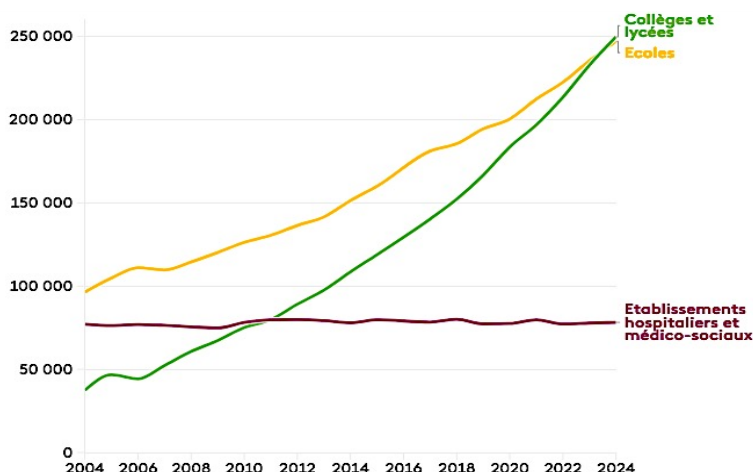


septembre 2025

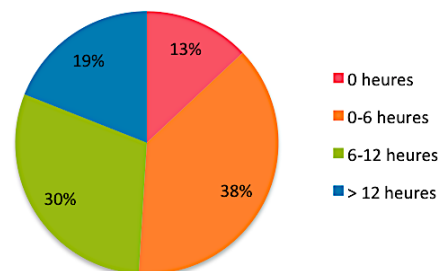
Quelques actualités

Rentrée scolaire

Alors que le nombre d'enfants dits en situation de handicap accueillis dans les établissements scolaires continue d'augmenter (plus de 520 000 en cette rentrée), l'UNAPEI pointe la situation des enfants qui ne sont pas scolarisés, par défaut de place en établissement médico-social ou par manque de temps de scolarisation lorsqu'ils y sont accueillis.



Nombre d'heures de scolarisation par semaine au sein d'établissements médico-sociaux
Source : réseau UNAPEI



Deux circulaires ont paru en cette rentrée scolaire 2025 :

- du 1^{er} septembre relative au déploiement des pôles d'appui à la scolarité (PAS),
- du 4 septembre 2025 relative aux équipes mobiles d'appui à la scolarité (EMAS).

Ces deux dispositifs, ayant vocation à s'articuler, visent à rendre plus effective la coopération entre les professionnels de l'Education nationale et ceux du médico-social et du social (les PAS sont constitués par un binôme éducateur et enseignant), selon une approche partagée des besoins de l'élève et de son accompagnement dans sa scolarité.

L'organisation concrète de l'articulation PAS / EMAS (l'équipe mobile élargit ses missions, et recouvre plusieurs pôles d'appui du territoire) reste encore peu claire, et sa mise en œuvre sera fonction des acteurs, des configurations territoriales, et des collaborations déjà développées.

Rappelons que la création de ces pôles d'appui à la scolarité (PAS) ne dispose toujours pas de base légale ... Censurés fin 2023 par le Conseil constitutionnel (voir notre Lettre de septembre 2023), les PAS avaient fait l'objet d'expérimentations dans quatre départements depuis la rentrée 2024.

La proposition de loi visant leur généralisation pour cette rentrée 2025 a été rejetée début juillet, contre toute attente, par la commission mixte paritaire. Au motif notamment d'une absence d'évaluation de ces dispositifs qui restructurent l'organisation de l'accueil des enfants en situation de handicap en permettant à l'Education nationale de définir, en amont d'une orientation par la CDAPH, des réponses de 1^{er} niveau. Un imbroglio à dénouer !

Etablissements et services d'accompagnement par le travail (ESAT)

Deux décrets et un arrêté parus le 25 août contribuent à la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi (18/12/23), et au rapprochement du statut des travailleurs d'ESAT vers le droit commun du travail, engagé par le plan de transformation des ESAT. Citons les principales mesures :

- La période d'essai est réduite à 3 mois (pouvant être prolongée jusqu'à 6 en cas d'absence) ;
- Le droit à congés pendant les périodes de maladie non professionnelle s'applique de manière rétroactive ; les personnes unies par un PACS peuvent avoir un congé simultané ;
- Le contrat de soutien et d'aide par le travail est remplacé par un contrat d'accompagnement par le travail, un modèle officiel en définit le contenu attendu : durée (un an minimum sauf exceptions), engagements respectifs, actions proposées (à caractère professionnel, entretien des connaissances, formation, accès à l'autonomie, implication dans la vie sociale ...) ;
- Dans le cadre du parcours renforcé en emploi, un droit au retour en milieu protégé est garanti (pendant la durée de l'orientation de la CDAPH) lorsqu'une expérience en milieu ordinaire ne débouche pas sur un emploi durable ;
- L'Etat intervient dans la prise en charge du coût de la complémentaire santé obligatoire (qui englobe frais de maladie, maternité et accidents) : la moitié de la cotisation reste à la charge du travailleur, un quart est financé par l'ESAT, le dernier quart sera compensé par l'Etat.

Réforme des pouponnières

Un rapport parlementaire en avril dernier dénonçait les conditions d'accueil des tout petits placés en raison d'un risque de danger. C'est l'objet d'un décret du 5 septembre 2025, relatif à l'accueil des enfants de moins de trois ans confiés au titre de la protection de l'enfance, qui prévoit notamment l'augmentation du taux d'encadrement, le soutien au développement de l'enfant, l'organisation en petites unités, la réduction de la durée de placement ...

A lire, à écouter

A contre vents

Notre précédente Lettre mentionnait le 1^{er} reportage de cette série radiophonique (France Inter) « à la découverte de lieux hors-normes où s'élaborent, sur les chemins de traverses de la République, d'autres manières de faire, à contre vents de l'air du temps. »

L'émission a consacré un épisode à la Clinique de Laborde, un des premiers lieux de soins créé – en 1953 par J. Oury – selon les principes de la psychothérapie institutionnelle.

Rappelons que celle-ci se fonde sur une analyse institutionnelle permanente, visant à repérer et surmonter les blocages, dans l'organisation de la structure et de soins, à la prise en charge des pathologies psychotiques graves. Initialement créée après guerre pour lutter contre la violence asilaire et la ségrégation, la clinique assure notamment :

- une liberté de circulation totale au sein de l'établissement, des sorties organisées vers l'extérieur,
- une responsabilisation des patients dans l'ensemble de l'organisation de la vie collective (via un Club thérapeutique géré de manière paritaire avec l'équipe soignante),
- la prise en compte du « potentiel soignant » de chaque patient dans l'écosystème,
- la recherche systématique du consentement du patient, sa participation active à la mise en place d'un projet personnalisé de soins et à son évolution.

Cette approche complexe est aujourd'hui fragilisée par différentes conceptions et politiques publiques (fermeture de lits, manques de moyens, bio-médicalisation de la santé mentale, standardisation des soins ...).



De la raison inclusive à une éthique de la reconnaissance

Défis internationaux des politiques et pratiques d'éducation inclusive

L'éditeur Erès a proposé une présentation vidéo de l'ouvrage paru en avril dernier, dans lequel Eric Plaisance nous invite à une « critique de la raison inclusive » dans un contexte de progrès fragile de l'accueil de la diversité en milieu scolaire dit ordinaire.

Au-delà de notre système français « hybride » combinant des dispositifs de type inclusifs, mais aussi intégratifs et ségrégatifs, avec la persistance de situations d'exclusion, l'auteur nous rappelle la genèse des notions, puis nous fait découvrir les politiques et pratiques d'autres pays (notamment le Brésil). Il nous invite à penser une éthique basée sur la connaissance et la reconnaissance – empruntant ici la théorie de Axel Honneth – et propose une « utopie réaliste » de transformation des institutions et des pratiques.

La conférence de l'auteur, animée par Charles Gardou, est accessible en replay

<https://www.editions-eres.com/edito/replay-lundi-deres-avec-eric-plaisance-autour-du-l>

En écho à cet ouvrage et son approche internationale, voir aussi l'infographie sur l'école inclusive à Bologne (Italie) et à Lisbonne (Portugal), réalisée dans le cadre du projet ACCESS comportant un voyage d'étude (Acolea, ADAPEI 69, Éducation nationale - Académie de Lyon, Fondation OVE, IRSAM, Itinova, Odyneo, PEP 69/ML, Sauvegarde69).

<https://drive.google.com/file/d/1LtCfpae1tKs9aS6Uos4UxykrUgsRhF3I/view>

Actualités de GEFCA

La 15^{ème} édition de l'Ecole de la sclérose en plaques lyonnaise programmée !

Les prochains rendez-vous : le 22 novembre pour la journée rhônalpine du réseau de soins ; le 13 décembre matin (réunion d'information en visio), puis en présentiel du 31 janvier au 30 mai 2026 à Lyon, chaque dernier samedi du mois. Plus d'informations à suivre – voir la page dédiée sur notre site internet et le pré-programme : <https://gefca-asso.fr/ecole-de-la-sclerose-en-plaques/>

Renforcer les leviers de participation des personnes concernées

à toutes les échelles de l'action publique territoriale

Au sein du groupement constitué avec Pluricité, Alter Egal et le Credoc, GEFCA contribuera, pour la caisse nationale pour la solidarité et l'autonomie (CNSA), à l'évaluation des projets sélectionnés lors de l'appel à manifestations d'intérêt sur la participation des personnes concernées dans le champ de l'autonomie.

Retrouvez notre activité de formation

Soutenir le développement de l'autodétermination, Connaître les maladies neuro-évolutives pour mieux accompagner, Cultiver la relation d'aide, Favoriser la complémentarité entre aidants et professionnels, Accompagner les parcours de scolarisation ... Nos thématiques s'adaptent aux différents publics et contextes d'interventions, pour une approche participative.

Retrouvez notre offre sur la page dédiée sur notre site internet et contactez-nous pour toute demande au plus près de vos besoins ! contact@gefca-asso.fr

Actualités partenaires

Ils n'avancent pas comme tout le monde

- **Le nouveau défi d'Armand**

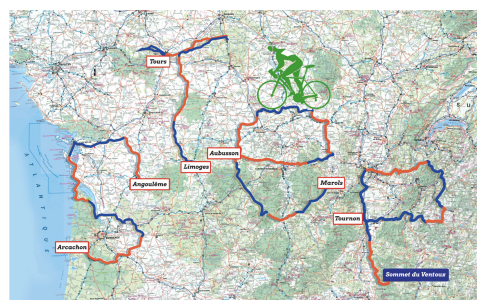
Armand Thoinet, aventurier, a parcouru cet été l'intégralité de la ligne de répartition des eaux françaises, depuis la frontière suisse jusqu'en Andorre. En 68 jours il a marché 1 615 kilomètres, avec 40 000 mètres de dénivelé positif.

La « performance » n'est pas une fin en soi, elle est ici au service de la recherche sur la Sclérose en plaques (1 970 € récoltés), mais elle vise surtout à délivrer un message : on ne choisit pas tout ce qui nous arrive dans la vie, pourtant nos actions et décisions influencent notre avenir.

Les Défis d'Armand a aussi fêté ses 10 ans ! En août 2015 se terminait en effet son premier défi – un demi-tour de Corse en kayak en solitaire.

- **STEP : l'autre tour de France Pierre Martin Aubelle**

Depuis Arcachon jusqu'au Mont Ventoux, Pierre-Martin Aubelle a parcouru à vélo 3 000 km en 30 jours, dont 30 000 mètres de dénivelé positif. À chaque étape une lettre apparaît sur la carte, au fil des kilomètres un mot se dessine : STEP, pour dire Stop à la SEP. L'occasion de fédérer de nombreux soutiens, de vivre des rencontres, de multiplier les échanges et contribuer à déconstruire les représentations sur la maladie.



Le Printemps de la psychiatrie

Le Printemps de la psychiatrie est un appel à réinventer une psychiatrie émancipatrice du sujet notamment par une revalorisation et une réflexion sur le sens du travail soignant, ainsi qu'une mobilisation citoyenne en réaction à une approche trop souvent économique et stigmatisante de la santé mentale. Ce mouvement réunit ainsi, autour d'un manifeste publié en 2019, patients, familles, professionnels et toutes personnes concernées par la question de la souffrance et des soins psychiques.

Sa journée de rentrée organisée le 20 septembre a permis de remettre de la pensée et du désir dans la mobilisation collective « à contre-vent » des tendances actuelles. Parmi les axes, un travail de culture, d'information et de communication à poursuivre auprès des politiques et du grand public. <https://printempsdelapsychiatrie.org/>

Entre deux cases, il y a une place !

Julia Boivin, auteure, conférencière, formatrice, militante, s'est livrée à l'exercice délicat de parler de son vécu au micro de Thierry Regnier dans son podcast « c'est le chemin qui compte », consacré au thème de la transformation.

L'occasion de partager son expérience et ses réflexions, en tant que femme dans toutes ses composantes et sa complexité. Elle évoque des thèmes intimes et existentiels tels que la connaissance de soi et de ses limites, le rapport au corps, la reconnaissance par l'autre et ses effets dans la construction identitaire, mais aussi l'amitié, le travail et ce qui nous anime, nous transforme. Embarquez pour une demi-heure d'une belle densité !

<https://smartlink.ausha.co/c-est-le-chemin-qui-compte/ep-37-julia-boivin-entre-deux-cases-il-y-a-une-place>